

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA17-10-0007

RÈGLEMENT RGCA17-10-0008

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA17-10-0007 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

RGCA17-10-0008 soit le Règlement autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 février 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate